

Rapport d'investigation du coroner

Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès

à l'intention des familles,
des proches et des organismes
POUR la protection de LA VIE humaine

concernant le décès de
Cindy Thériault-Mercier
174239

Dre Guylène Cloutier

BUREAU DU CORONER**2016-02-22**

Date de l'avis

174239

N° de dossier

IDENTITÉ**Cindy**

Prénom à la naissance

Thériault-Mercier

Nom à la naissance

1992-08-06

Date de naissance

Féminin

Sexe

Launay

Municipalité de résidence

Québec

Province

Canada

Pays

Thériault

Nom de la mère

Nathalie

Prénom de la mère

Mercier

Nom du père

Claude

Prénom du père

DÉCÈS**2016-02-19**

Date du décès

Déterminé

Lieu du décès

Route 111

Nom du lieu

Launay

Municipalité du décès

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Cindy Thériault-Mercier a été identifiée visuellement par un proche au CSSS d'Amos.

CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Mme Thériault-Mercier est la conductrice d'une voiture de marque Ford Focus 2002. Deux autres personnes sont avec elle à bord du véhicule. Elle se dirige vers le nord sur la route 111 Ouest à Launay.

La victime perd le contrôle de son véhicule dans le début d'une courbe, mais lorsque son véhicule touche l'accotement, il bifurque, traverse sa voie et se retrouve complètement dans la voie inverse, à contresens.

Le conducteur du deuxième véhicule, constatant la perte de contrôle de la victime, conductrice du premier véhicule, tente de ralentir et de se déplacer vers l'accotement.

La collision avec le deuxième véhicule, qui compte aussi trois passagers, survient vers 16 h 52, dans la municipalité de Launay, à l'intersection du chemin Baie des Outardes. L'impact est si violent que le véhicule de la victime se déchire en deux parties et que le bloc moteur est propulsé près de 100 pieds plus loin.

Suite à l'impact, Mme Thériault-Mercier n'a jamais été vue vivante.

Des manœuvres de réanimations sont rapidement débutées.

À l'arrivée des ambulanciers, Mme Thériault-Mercier n'a aucun pouls et le moniteur affiche une asystolie. Elle ne respire pas.

Elle est conduite au CSSS d'Amos où son décès est constaté par le médecin de l'urgence.

EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Un examen externe a été fait le 19 février 2016 à l'urgence du CSSS d'Amos, par le médecin sur place. Il a mis en évidence la présence de nombreuses fractures, mais la note du médecin est peu détaillée.

ANALYSE

Dans le présent dossier, il faut noter que le signalement du décès au coroner a été fait seulement le 22 février 2016, par le salon funéraire.

L'enquête est effectuée par des agents de la Sûreté du Québec, poste d'Amos. Selon les informations recueillies par les policiers, Mme Thériault-Mercier conduit dans des conditions routières rendues difficiles par la neige, le vent et la température à la baisse. Bien que la visibilité soit bonne, la chaussée est enneigée.

Par ailleurs, les pneus sur le véhicule ne sont pas tous de la même marque et sont installés dans le sens contraire du roulement.

De plus, la vitesse lors de l'impact n'est pas excessive en fonction de la limite de vitesse autorisée, mais peut-être trop élevée en regard des conditions routières.

Mme Thériault-Mercier n'utilise pas son cellulaire dans la période précédant l'impact, de même qu'elle n'a consommé aucune substance, drogue ou alcool.

CONCLUSION

Mme Thériault-Mercier est décédée d'un polytraumatisme de la route, dans le contexte de conditions routières difficiles, d'une vitesse trop élevée en fonction de ces conditions et de pneus non identiques, posés à l'envers.

Il s'agit d'un décès accidentel.

Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, les causes, les circonstances décrits ci-dessus ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, à la suite de mon investigation, en foi de quoi j'ai signé, à Rouyn-Noranda, ce 2016-10-13.

Blair

MÉDECIN, FRCPC, coroner

IDENTITÉ				168971
SUITE À UN AVIS DU		2015 01 02	NUMÉRO DE L'AVIS A- 184815	
Prénom à la naissance Alexandra		Nom à la naissance Dion		Date de naissance 1992 12 23
Sexe Féminin	Municipalité de résidence Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Province Québec	Pays Canada	
Prénom de la mère Carole	Nom de la mère à la naissance Éthier	Prénom du père Jean-Jacques	Nom du père Dion	

DÉCÈS			
Lieu du décès Déterminé	Nom du lieu Hôpital L'Enfant-Jésus	Municipalité du décès Québec	
DATE DU DÉCÈS	Déterminée	2015 01 02	HEURE DU DÉCÈS Déterminée 16 : 31

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Alexandra Dion a été identifiée visuellement par ses proches à l'hôpital.

CIRCONSTANCES DU DÉCÈS


Aux alentours de 16 h 00, le 1^{er} janvier 2015, Alexandra Dion est conductrice d'un véhicule Hyundai Accent 2007. Elle se dirige vers sa résidence en empruntant la route 369 (route Jacques-Cartier) en direction ouest. C'est la brunante et il neige. Il s'agit d'une zone où la limite de vitesse est fixée à 50 km/h, avec une vitesse suggérée pour la courbe de 35 km/h. À la sortie d'une courbe à la hauteur de la rue Belvédère, Mme Dion perd le contrôle de son véhicule et est déportée vers la gauche dans la voie inverse. Le côté conducteur du véhicule se retrouve alors exposé aux véhicules roulants en direction est. La conductrice tente de corriger la trajectoire en braquant les roues, ce qui fait pivoter le véhicule, exposant alors le côté passager mais en empiétant toujours sur la voie de circulation inverse. Le conducteur d'une camionnette Ford F150 2003 circulant sur la route 369 en direction est témoin de la perte de contrôle du véhicule de Mme Dion et malgré une tentative d'évitement, le conducteur ne peut empêcher l'impact. La camionnette percute violemment le véhicule de Mme Dion du côté passager. La Hyundai Accent effectue un autre tête-à-queue pour s'immobiliser sur l'accotement direction ouest dans le remblai de neige. Selon les témoins qui sont allés porter secours à Mme Dion suite à l'impact, Mme Dion est demeurée dans le véhicule, assise sur le siège conducteur. Les coussins gonflables ne se sont pas déployés. Elle est inconsciente mais présentes des signes vitaux. Les services d'urgence sont avisés et les ambulanciers constatent à leur arrivée que Mme Dion présente des signes vitaux mais que son état de conscience est altéré. Les policiers arrivent à 16 h 16 et à ce moment, les ambulanciers sont prêts à quitter vers un centre hospitalier avec Mme Dion qui est sévèrement blessée. Mme Dion est hospitalisée à l'Hôpital L'Enfant-Jésus où les professionnels de la santé constatent l'étendue des blessures qui ont entraîné des atteintes neurologiques irréversibles. Devant ce constat, la famille opte pour des soins de confort et le décès neurologique sera constaté le 2 janvier 2015 à 16h31.

EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Le coroner en chef m'a confié l'investigation afin que je complète le travail amorcé par mon prédécesseur. Comme les lésions qui ont entraîné le décès d'Alexandra Dion sont bien documentées dans son dossier médical de l'Hôpital L'Enfant-Jésus, le docteur Pierre-Charles Samson n'a pas demandé d'examen externe, d'autopsie ni d'analyses toxicologiques. Selon les renseignements médicaux obtenus au dossier médical du centre hospitalier, Alexandra Dion est décédée d'un traumatisme crânien sévère.

ANALYSE

L'expert en reconstitution de la Sûreté du Québec a pu déterminer que l'accident était la résultante de facteurs humains, techniques et environnementaux.

IDENTIFICATION DU CORONER	
Prénom du coroner Alice	Nom du coroner Bélanger
Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, causes, circonstances décrits ci-haut ont été établis au meilleur de ma connaissance et ce, suite à mon investigation, en foi de quoi	
J'AI SIGNÉ À : Saint-Alexandre-de-Kamouraska	CE 16 octobre 2015 

A -184815

Numéro de l'avis

Le 1^{er} janvier 2015 vers 16 h 00, le soleil est sur le point de se coucher et il neige de façon importante. La chaussée est enneigée et glacée, il s'agit de conditions routières difficiles. L'expert en reconstitution a été incapable de préciser la vitesse à laquelle allait Mme Dion. Par contre, il établit que la vitesse absolue du véhicule de Mme Dion n'est pas un facteur contributif de l'accident. Il précise que la vitesse à laquelle la courbe aurait été négociée, adéquate sur une chaussée sèche, était probablement trop élevée pour les conditions météorologiques présentes ce jour-là. Par ailleurs, l'enquête démontre que la chaussée à cet endroit est en bon état et que les panneaux de signalisation pour la vitesse sont visibles et adéquats.

Suite à l'inspection mécanique du véhicule de Mme Dion, il est constaté que les quatre pneus d'hiver de la Hyundai Accent, pneus unidirectionnels, ont été posés dans le sens contraire du sens de rotation de la roue. Cela a pour effet que le pneu, au lieu d'évacuer l'eau ou la neige vers l'arrière, envoie la neige vers l'avant de la roue. L'enquête a démontré que les pneus avaient été posés par une personne qui ne pratique pas la mécanique automobile. Deux personnes ressources indépendantes, cumulant plusieurs années d'expérience dans le domaine mécanique, ont été questionnées par les forces policières à ce sujet. Elles précisent que cette erreur peut affecter la performance des pneus au niveau de la force de traction, de la capacité à évacuer l'eau ou la neige, du pouvoir de freinage et de la stabilité dans les courbes. Il n'est pas possible de confirmer précisément l'impact de cet élément sur les causes de l'accident mais il est possible que cela ait contribué à la perte de contrôle dans la courbe ou aux difficultés à reprendre le contrôle du véhicule suite au dérapage.

CONCLUSION

Alexandra Dion est décédée d'un traumatisme crânien lors d'un accident d'automobile où elle était conductrice. Il s'agit d'un décès accidentel.

Alice Bélanger
Le 16 octobre 2015

IDENTITÉ							
SUITE À UN AVIS DU	2014	12	19	NUMÉRO DE L'AVIS	A - 326771	168772	
Prénom à la naissance	Koffi Lolonyo			Nom à la naissance	Dansou		
Sexe	Masculin	Municipalité de résidence	Sherbrooke	Province	Québec	Pays	Canada
Date de naissance	1979			02 02			
Prénom de la mère	Abla Elizabeth		Nom de la mère à la naissance	Zanménou		Prénom du père	Kouami Amétépé
						Nom du père	Dansou

DÉCÈS							
Lieu du décès	Déterminé		Nom du lieu	Route 143	Municipalité du décès	Waterville	
DATE DU DÉCÈS	Déterminée	2014	12	18	HEURE DU DÉCÈS	Déterminée	22 : 50

MOYEN D'IDENTIFICATION

M. Koffi Lolonyo Dansou a été identifié visuellement.

CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Le 18 décembre 2014, M. Koffi Lolonyo Dansou âgé de 35 ans se rend au travail en auto avec un ami. M. Koffi Lolonyo Dansou est passager.

Vers 22 h 45, les deux hommes circulent sur la route 143 en direction sud à Waterville à bord d'un véhicule utilitaire sport de marque Honda modèle CR-V. Un peu avant l'intersection de la rue Downey et de la route 143, le conducteur du Honda CR-V perd le contrôle de son véhicule. Ce véhicule fait un tour sur lui-même puis dévie vers la gauche; il se retrouve perpendiculaire à la chaussée, mais dans la voie opposée. Le côté passager de cette automobile entre en collision avec le Lincoln Towncar qui lui fait face. Sous la force de l'impact, le Lincoln Towncar s'immobilise sur place, alors que le Honda CR-V s'immobilise dans le fossé de la voie sud, mais en direction nord. Un des témoins compose aussitôt le 911. Une personne constate que Monsieur est inconscient et incarcéré dans le véhicule.

Les techniciens ambulanciers paramédics arrivent vers 23 h 06 et constatent que Monsieur est en arrêt cardiorespiratoire. Il faudra 40 min pour réussir à désincarcérer M. Koffi Lolonyo Dansou. Aucune manœuvre de réanimation n'est pertinente; les techniciens ambulanciers paramédics transportent Monsieur au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke rue Bowen où son décès est officiellement confirmé.

BILAN LÉSIONNEL ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

À l'examen externe, fait le 19 décembre 2014, il s'agit du corps d'un homme de 1,84 m et d'environ 80 kg. Il y a une hyperlaxité cervicale marquée suggestive d'une fracture-luxation cervicale haute. Il n'y a pas d'autre lésion traumatique externe significative.


Il n'y a pas eu d'analyse toxicologique.

L'enquête policière a été faite par les policiers de la Sûreté du Québec du poste de Coaticook.

ANALYSE

Quels sont les éléments contributifs à cette perte de contrôle ?

Le 18 décembre 2014 vers 23 h, dans la région de la collision, la température était d'environ -4°C, le vent de l'ordre de 10 km/h et il tombait une pluie verglaçante. Avant et à l'endroit de la collision, la route 143, est en asphalte et en bon état, mais les policiers ont constaté que la chaussée y était extrêmement glissante.

IDENTIFICATION DU CORONER	
Prénom du coroner	Nom du coroner
Dr Gilles	Sainton
Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, les lieux, les causes et circonstances décrites ci-haut ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, suite à mon investigation, en foi de quoi	
J'AI SIGNÉ À :	CE 19 décembre 2014
Sherbrooke	

A - 326771

Numéro de l'avis

Juste avant l'endroit de la collision, la route décrit une légère courbe et la vitesse maximale permise est de 90 km/h. Il n'a pas été possible de déterminer avec exactitude la vitesse des véhicules lors de l'impact, mais d'après les témoignages recueillis, la vitesse du VUS Honda CR-V a été estimée à 90 km/h alors que celle du Lincoln Towncar a été estimée à 75 km/h.

Le policier reconstitutionniste a constaté que le VUS était muni de pneus d'hiver, mais de modèles différents. Le véhicule était équipé de pneus qui semblaient neufs à l'avant, de marque Yokohama modèle Ice Guard et à l'arrière de pneus Michelin X-ICE moyennement usés. D'après cet expert, la différence d'adhérence des pneus sur cette chaussée excessivement glissante, en courbe est aussi un élément contributif à la perte de contrôle de ce véhicule.

CONCLUSIONS

Le décès de M. Koffi Loïonyo Dansou est attribuable à un traumatisme crano-cervical suite à une collision automobile.

Il s'agit d'une mort traumatique accidentelle.


Dr Gilles Sainton, Coroner

IDENTITÉ		168416	
SUITE À UN AVIS DU 2014 11 17		NUMÉRO DE L'AVIS A - 326428	
Prénom à la naissance Samuel		Nom à la naissance Clermont Brunet	
Date de naissance 1997 12 24			
Sexe Masculin	Municipalité de résidence Sainte-Anne-des-Plaines	Province Québec	Pays Canada
Prénom de la mère Nicole	Nom de la mère à la naissance Brunet	Prénom du père Christian	Nom du père Clermont

DÉCÈS	
Lieu du décès Déterminé	Nom du feu route 335/rang Lepage
	Municipalité du décès Sainte-Anne-des-Plaines
DATE DU DÉCÈS Déterminée 2014 11 17	HEURE DU DÉCÈS Indéterminée

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Samuel Clermont Brunet est identifié visuellement par des membres de sa famille à l'hôpital.

CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Le 17 novembre 2014 vers 13 h, Monsieur Samuel Clermont Brunet est passager dans le véhicule automobile de marque BMW à propulsion, conduit par un ami sur la Montée Gagnon en direction sud à Sainte-Anne-des-Plaines. Il neige abondamment, la visibilité est réduite et la chaussée est glissante. La BMW roule à environ 30 - 50 km/h. Le conducteur constate qu'il dérape à chaque changement de vitesse. À un moment, le derrière du véhicule patine, il perd la maîtrise de l'auto. Il se dirige dans la voie direction nord. Un camion à benne qui circule dans cette voie de circulation frappe l'automobile sur le côté passager. Sur le coup de l'impact, le camion percute également un autre automobile qui circule en direction sud.

Les policiers arrivent à 13 h 15, sur les lieux de l'accident. Ils sortent le conducteur du véhicule BMW pour avoir accès à Monsieur Clermont Brunet. Un des policiers constate qu'il n'a pas de pouls. À 13 h 11, les ambulanciers sont sur place. Ils constatent également que le passager ne respire pas et qu'il est en mort apparente. Ils doivent attendre les pompiers pour le désincarcérer. Les ambulanciers le transportent à l'hôpital pour le constat de décès à 14 h 31.

Le décès est constaté à 17 h 10.

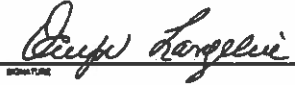
EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Un examen externe est fait le 19 novembre 2014 à la morgue de Montréal. Il met évidence la présence d'une fracture ouverte à l'humérus droit. Il y a des érosions à la joue, à la tempe du côté gauche et droit ainsi qu'à l'abdomen et au genou gauche. Aucune autre lésion contributive au décès n'est observée.

Des analyses toxicologiques sont pratiquées au Centre de toxicologie de l'Institut national de santé publique du Québec. L'alcoolémie est négative. Aucune substance n'est détectée.

ANALYSE

L'enquête est faite par le Service de police de la police de Terrebonne. Le 17 novembre 2014, les conditions météorologiques sont mauvaises. Une neige mouillée tombe abondamment. Il s'agit de la première accumulation de l'hiver. La Montée Gagnon (route 335) est droite et il y a une voie de circulation asphaltée dans les deux sens. L'inspection mécanique de l'automobile BMW révèle qu'il s'agit d'un véhicule datant de 1995, chaussé sur des pneus d'été. Le véhicule est en piètre état et les pneus sont usés à un tel point qu'il ne peut rouler même dans des conditions idéales (asphalte sec par temps ensoleillé). Le conducteur de la BMW est le

IDENTIFICATION DU CORONER	
Prénom du coroner Denyse	Nom du coroner Langelier
Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, causes, circonstances décrits ci-haut ont été établis au meilleur de ma connaissance et ce, suite à mon investigation, en foi de quoi	
J'AI SIGNÉ À : Saint-Hippolyte	CE 2 novembre 2015 

A - 326428

Numéro de l'avis

conducteur principal du véhicule depuis quelques semaines, car acheté en octobre 2014 par un proche. En 2013-2014, il obtient un permis d'apprenti. Il suit des cours de conduite et conduit à quelques reprises sur la neige. Actuellement, il a un permis probatoire. Il est également initié à la conduite hivernale par un proche. La vitesse des véhicules n'est pas en cause.

Selon le mécanicien certifié qui inspecte la BMW, cette automobile n'aurait pas passé les tests pour être remise sur la route, si elle avait eu une inspection rigoureuse avant l'achat d'octobre 2014. La conduite automobile est également difficile et hasardeuse pour un véhicule qui n'a pas encore ses pneus d'hiver.

Les causes de l'accident sont multiples. L'inexpérience du conducteur, les conditions climatiques et routières qui prévalent cette journée-là, l'usure extrême des pneus d'été de la BMW et la condition générale du véhicule.

CONCLUSION

Samuel Clermont Brunet décède d'un polytraumatisme consécutivement à un accident de la route.

Il s'agit d'un décès accidentel.

IDENTITÉ			
SUITE À UN AVIS DU		2016 01 10 <small>ANÉE MOIS JOUR</small>	NUMÉRO DE L'AVIS A - 332129 173689
Prénom à la naissance Sylvie		Nom à la naissance Cloutier	
Date de naissance 1962 07 09 <small>ANÉE MOIS JOUR</small>			
Sexe Féminin	Municipalité de résidence Saint-Jérôme	Province Québec	Pays Canada
Prénom de la mère Louise		Nom de la mère à la naissance Bertrand	Prénom du père André
		Nom du père Cloutier	

DÉCÈS			
Lieu du décès Déterminé	Nom du feu Route 329		Municipalité du décès Montebello
DATE DU DÉCÈS	Déterminée	2016 01 10 <small>ANÉE MOIS JOUR</small>	HEURE DU DÉCÈS Déterminée 16 : 10 <small>HEURE MIN</small>

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE	
Mme Sylvie Cloutier a été identifiée au moyen de ses pièces d'identité par les policiers, sur le lieu de l'accident.	
CIRCONSTANCES DU DÉCÈS	
Le 11 janvier 2016 vers 14 h 50, Mme Cloutier était passagère de son automobile Chevrolet Cobalt grise de l'année 2006, conduite par sa fille. La conductrice circulait sur la route 329 en direction Nord à Saint-Adolphe-D'Howard lorsqu'elle a perdu le contrôle du véhicule pour se retrouver dans la voie opposée. Le véhicule a fait un tête-à-queue et a été percuté à l'arrière par un camion Honda Ridgeline gris de l'année 2012 qui n'a pu l'éviter. À l'arrivée des ambulanciers sur les lieux à 15 h 14, Mme Cloutier était en arrêt cardio-respiratoire. Mme Cloutier a été désincarcérée et les manœuvres de réanimation ont pu être entreprises à 15 h 22. Mme Cloutier a été transportée au CSSS des Sommets où les manœuvres ont été cessées à 16 h 10.	
EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES	
Comme les lésions qui ont entraîné le décès de Mme Sylvie Cloutier sont bien documentées dans son dossier médical au CSSS des Sommets, aucune expertise additionnelle n'a été ordonnée.	
ANALYSE	
Selon l'enquête policière, la chaussée était couverte de neige et la conductrice a perdu le contrôle en traversant une plaque de glace. Aucun élément criminel ou de négligence n'a été décelé. Le rapport de police ne mentionne pas si Mme Cloutier portait sa ceinture de sécurité. Toujours selon le rapport policier, il a été constaté que l'épaisseur de la bande de roulement était en moyenne de 4 mm pour le pneu arrière du côté passager et de 5 mm pour le pneu arrière du côté conducteur. Les mesures prises sur 15 centimètres carrés varient de 1 mm (fesse) sur l'extérieur et en allant vers le centre l'usure va de 2 mm, 2,5 mm à 3 mm et au centre, elle varie entre 4 et 5 mm. Il n'y avait pas le symbole de flocon de neige que l'on retrouve sur les pneus plus récents. Selon l'enquêteur, l'accident est attribuable aux conditions routières et au peu d'expérience de la conductrice, le tout combiné au facteur d'usure et à l'âge des pneus arrière.	
Nous constatons que la loi autorise actuellement l'utilisation de pneus ayant seulement 1,6 mm de profondeur de bande de roulement alors que sur le site Internet de la SAAQ cette dernière mentionne que CAA-Québec recommande que la profondeur de la bande de roulement soit d'au moins 4,8 mm au moment de leur installation. La SAAQ reconnaît qu'il s'agit d'un minimum acceptable.	
RECOMMANDATION	
Nous recommandons à la SAAQ de modifier la réglementation afin d'augmenter la profondeur minimale de la bande de roulement des pneus d'hiver requise tout au long de l'utilisation.	
CONCLUSION	
Mme Sylvie Cloutier est décédée d'un traumatisme crânien temporal droit avec plaie importante consécutif à un accident de la route.	
Il s'agit d'un décès accidentel.	

IDENTIFICATION DU CORONER	
Prénom du coroner Steve	Nom du coroner Poisson
Je soussigné, coronar, reconnais que la date indiquée, et les lieux, causes, circonstances décrits ci-haut ont été établis au moyen de ma connaissance et ce, suite à mon investigation, en foi de quoi	
J'AI SIGNÉ À : Mont-Laurier	CE 19 juillet 2016

